



*Conseil d'établissement 2018-2019*

## PROCÈS-VERBAL

---

de la séance du Conseil d'établissement  
tenue le mardi 2 octobre 2018, à 16 h 30, au local 3012 du  
**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR**

---

Sont présents : M<sup>mes</sup> Danielle Amyot  
Patricia Charron  
Mélanie Binette  
Sylvie Gagnon

Sont absents :

MM. André Cadorette  
Bruno Castonguay  
Michel Foisy  
Frédéric Létourneau  
David Lévesque  
Benoît Ouellet, directeur  
Laurent Séguin  
Dominic St-Pierre

M. Gino Albert

**1. Mot de bienvenue et vérification du quorum**

Comme nous avons quorum, M. Benoît Ouellet, directeur souhaite la bienvenue aux membres.

**2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

**CÉ 2018-2019\_131**

M. Benoît Ouellet procède à la lecture de l'ordre du jour.

Le point « Fermeture budgétaire 2017-2018 » est ajouté en 18.a. Le point « Autres points » demeure ouvert.

*L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Michel Foisy, il est appuyé par M. Dominic St-Pierre. Adopté à l'unanimité.*

**3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre**

**CÉ 2018-2019\_132**

M. Benoît Ouellet procède à la lecture du procès-verbal du 7 juin 2018.

*L'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018 est proposée par M. Bruno Castonguay, il est appuyé par M. André Cadorette. Adopté à l'unanimité.*

**4. Suivi au procès-verbal**

Aucun.

**5. Présentation des membres du conseil d'établissement (CÉ)**

Nous faisons un tour de table et chacun se présente. Deux membres sont absents : M<sup>me</sup> Danielle Amyot, représentante de Tourbières Berger et propriétaire d'un restaurant ainsi que M. Gino Albert d'Univers emploi.

**6. Adoption du rapport annuel du CÉ 2017-2018**

**CÉ 2018-2019\_133**

M. Ouellet nous présente le rapport annuel 2017-2018.

*L'adoption du rapport annuel 2017-2018 est proposée par M. Frédéric Létourneau, il est appuyé par M. Laurent Séguin.*

*Adopté à l'unanimité.*

**7. Adoption du budget initial pour l'année scolaire 2018-2019**

**CÉ 2018-2019\_134**

Adopté préalablement par courriel le 21 juin dernier et afin d'être conforme...

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter le budget du centre proposé par la direction et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la répartition définitive des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire réel et que conséquemment, les crédits alloués au centre seront rajustés en conséquence;

**ATTENDU QUE** les soldes des budgets dits « décentralisés » de l'année scolaire 2017-2018 seront ajoutés ou soustraits aux crédits alloués au centre pour l'année scolaire 2018-2019;

**ATTENDU QUE** selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent pour soutenir financièrement les activités du centre;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire permet un déficit plus élevé que le montant autorisé par le MELS;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Binette et secondé par M<sup>me</sup> Sylvie Gagnon et résolu :

**QUE** le Conseil d'établissement adopte le budget initial du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir au montant de 10 171 984 \$ et qu'il soit soumis à la Commission scolaire pour approbation, puisque ce montant sera rajusté selon l'effectif scolaire réel et que les soldes budgétaires seront reportés de l'année scolaire 2017-2018 à l'année 2018-2019, ou selon tout autre apport financier en référence à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

**8. Adoption du bilan convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**9. Adoption du budget du conseil d'établissement 2018-2019** **CÉ 2018-2019\_135**

Ce budget de 850 \$ est géré à même l'enveloppe du C.F.P.P.-A. Certains frais des membres peuvent être remboursés. Entre autres, en juin chaque année, les membres du conseil sont invités à partager un souper.

*L'adoption du budget du conseil d'établissement 2018-2019 est proposée par M. André Cadorette, il est appuyé par M. Dominic St-Pierre. Adopté à l'unanimité.*

**10. Rétrospective de la rentrée scolaire 2018-2019**

Difficulté de recrutement dans certains programmes (cuisine, usinage et soudure). Par contre, certaines démarches en aout ont été bénéfiques en charpenterie-menuiserie. Au total, ce sont 624 nouveaux élèves dans nos groupes cette année comparativement à 674 l'année dernière (50 élèves = 50 000 \$).

Arrivée de M<sup>me</sup> Danielle Amyot.

**11. Activités de financement** **CÉ 2018-2019\_136**

Le secteur cuisine demande l'autorisation de tenir des activités de financement pour leurs activités de fin d'année.

*L'approbation des activités de financement du secteur cuisine est proposée par M. Michel Foisy, il est appuyé par M. Dominic St-Pierre. Approuvées à l'unanimité.*

**12. Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs – Actes répréhensibles**

Dépôt de l'avis public. Ce règlement est en vigueur depuis le 19 juin dernier.

**13. Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles**

La Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles est déposée. Les membres du conseil ont été invités à en prendre connaissance lors de la convocation à la présente séance. M. Ouellet explique le pourquoi de cette procédure. C'est plutôt rare qu'on assiste à des événements de ce genre (17-35 ans).

**14. Remboursement des frais - CÉ**

M. Ouellet distribue la circulaire administrative DG-2011-2012-01 – Remboursement des frais reliés à la tenue des rencontres du conseil d'établissement ainsi que le formulaire Demande de remboursement. Il demande aux membres de lui remettre le formulaire lorsqu'il y a réclamation.

**15. Autorisation de transmission de renseignements**

Les formulaires sont remplis séance tenante et remis à M. Ouellet.

**16. Règles de régie interne**

CÉ 2018-2019\_137

Aucun changement n'a été apporté depuis l'an dernier.

*L'adoption des Règles de régie interne du conseil d'établissement 2018-2019 est proposée par M<sup>me</sup> Mélanie Binette, elle est appuyée par M. Frédéric Létourneau.*

*Adopté à l'unanimité.*

**17. Calendrier des rencontres**

CÉ 2018-2019\_138

M. Ouellet nous suggère un horaire des rencontres. Les prochaines séances se tiendront les mardis 4 décembre 2018, 26 février, 30 avril et 11 juin 2019.

*L'adoption du calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2018-2019 est proposée par M. Bruno Castonguay, il est appuyé par M. Laurent Séguin.*

*Adopté à l'unanimité.*

**18. Autres points**

**18.a. Fermeture budgétaire 2017-2018**

Dépôt du document – C'est dramatique! Aucune majoration des allocations depuis 7 ans. Un projet sera déposé pour aller chercher des allocations.

Aucun autre point n'est ajouté.

**19. Période de questions du public**

Il n'y a pas de public.

**20. Date de la prochaine rencontre**

Elle aura lieu le mardi 4 décembre 2018.

**21. Clôture de la séance**

CÉ 2018-2019\_139

Tous les points ayant été épuisés, *M. André Cadorette propose la levée de la séance à 17 h 50. Il est appuyé par M. David Lévesque.*

*Adoptée à l'unanimité.*

---

Mélanie Binette, présidente

---

Benoît Ouellet, directeur

/sg